



Expulsion d'un occupant d'une cave

Par natg

Bonjour,

Un copropriétaire occupe illégalement une cave m'appartenant qu'il occupe maintenant depuis longtemps. Voulant récupérer cette cave pour la vendre je voudrais savoir comment procéder sachant qu'il n'a ni droit ni titre. Il me dit payer des charges à la copropriété mais le syndic me réclame également des charges. Une telle personne peut elle s'octroyer un bien de cette manière en évoquant une jouissance exclusive (cette cave n'est pas un bien de la copropriété). La publicité foncière m'affirme que je suis bien la propriétaire et je reçois également la taxe foncière. Quelle procédure dois je entamer pour récupérer au plus vite mon bien sachant que je veux vendre cette cave car les charges sont trop lourdes ?

D'avance merci

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50